RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02949
Numéro SIREN : 542 107 651
Nom ou dénomination : GDF SUEZ

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2014 sous le numéro de dépôt 37576

GDF SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 412 824 089 euros

Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie

542 107 651 R.C.S. NANTERRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 21 octobre 2014

PROCES-VERBAL n° 784

(Exemplaire destiné à l'Administration)

Étaient présents :

M. Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général
Mme Ann-Kristin ACHLEITNER, Administrateur
M. Edmond ALPHANDERY, Administrateur
M. Jean-Louis BEFFA, Administrateur
M. Alain BEULLIER, Administrateur
M. Aldo CARDOSO, Administrateur
M. Philippe LEPAGE, Administrateur
Mme Françoise MALRIEU, Administrateur
Mme Astrid MILSAN, Administrateur
M. Pierre MONGIN, Administrateur
Mme Anne-Marie MOURER, Administrateur
Mme Caroline SIMON, Administrateur

Mme Virginie SCHWARZ, Commissaire du gouvernement

M. Mohamed BOUTARFA, représentant du Comité Central d'Entreprise

M. Alain CHAIGNEAU, Secrétaire Général
M. Philippe RENARD, Juriste d'entreprise

A assisté à une partie de la séance (fin de séance) :

Mme Isabelle KOCHER, Directeur Général Adjoint

M. Patrick van der BEKEN, Secrétaire du Conseil d'administration
M. Pascal RAYER, Secrétariat du Conseil d'administration

La séance est ouverte à 17h00 sous la présidence de M. MESTRALLET.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°37576 en date du 25/11/2014

M. MESTRALLET présente les excuses de M. Jean-François CIRELLI, Vice-Président, Directeur Général Délégué, de M. Albert FRERE, Vice-Président, et de M. Bruno BEZARD, Mme PALLEZ et Lord SIMON of HIGHBURY, Administrateurs.

Il précise que MM. FRERE, BEZARD, Mme PALLEZ et Lord SIMON of HIGHBURY ont donné pouvoir.

Il présente également les excuses de M. Gérard LAMARCHE, Censeur

*
* *

DECISIONS A PRENDRE PAR LA CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

Interruption anticipée du mandat de Directeur Général Délégué et des fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration de l'ancien Directeur Général Délégué

Sur proposition du Président-Directeur Général et, conformément à l'avis du Comité des nominations et des rémunérations, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité à l'exception de M. LEPAGE qui ne prend pas part au vote, décide d'interrompre de manière anticipée le mandat de Directeur Général Délégué de M. Jean-François CIRELLI dont les fonctions en cette qualité cesseront le 11 novembre 2014.

Au regard de l'article 17.2 des statuts de GDF SUEZ qui prévoit que *"dans l'hypothèse où un directeur général délégué est désigné, il est également nommé vice-président du conseil d'administration en application de l'article 16 des présents statuts"* et compte tenu du lien juridique statutaire existant entre la nomination comme Vice-Président et la fonction de Directeur Général Délégué, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité à l'exception de M. LEPAGE qui ne prend pas part au vote, décide d'interrompre de manière anticipée les fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration exercées par M. CIRELLI, qui cesseront également le 11 novembre 2014.

Nomination de Mme Isabelle KOCHER comme administrateur

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité à l'exception de M. LEPAGE qui ne prend pas part au vote, décide de nommer Mme Isabelle KOCHER administrateur, avec effet au 12 novembre 2014, en remplacement de M. Paul DESMARAIS et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Conformément à l'article L.225-24 du Code de commerce, sa cooptation par le Conseil sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Nomination de Mme Isabelle KOCHER aux fonctions de Directeur Général Délégué - Durée des fonctions - Pouvoirs

Sur proposition du Président-Directeur Général, conformément à l'article L.225-53 du Code de commerce et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité à l'exception de M. LEPAGE qui ne prend pas part au vote, décide de nommer Mme Isabelle KOCHER Directeur Général Délégué, en remplacement de M. CIRELLI, cette nomination prenant effet le 12 novembre 2014.

Mme KOCHER est nommée à cette fonction pour une durée venant à échéance en même temps que son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Le Conseil d'administration prend acte qu'en application de l'article L.225-56, II, alinéa 2 du Code de commerce, le Directeur Général Délégué disposera vis-à-vis des tiers des mêmes pouvoirs de représentation que le Directeur Général.

Recommandation du Comité des nominations et des rémunérations concernant Mme Isabelle KOCHER

Le Conseil prend acte de la recommandation suivante du Comité des nominations et des rémunérations dans son avis du 14 octobre 2014 : *« Le Comité recommande, qu'à l'échéance de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et au cours de laquelle il sera statué sur le remplacement de M. Gérard MESTRALLET, le Conseil d'administration examine l'opportunité de nommer Mme Isabelle KOCHER au poste de Directeur Général de GDF SUEZ. ».*

Le Conseil approuve cette recommandation et veillera à sa mise en œuvre, au plus tard à l'occasion de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nomination du Directeur Général Délégué aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration

Au regard de l'article 17.2 des statuts de GDF SUEZ qui prévoit que *"dans l'hypothèse où un directeur général délégué est désigné, il est également nommé vice-président du conseil d'administration en application de l'article 16 des présents statuts "*, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité à l'exception de M. LEPAGE qui ne prend pas part au vote, décide de nommer Mme KOCHER Vice-Président du Conseil d'administration avec effet au 12 novembre 2014.

*
* *

Appelée à rejoindre la séance et informée des décisions du Conseil, Mme KOCHER remercie de la confiance que le Conseil lui témoigne ; c'est avec une motivation très forte qu'elle accepte cette responsabilité compte tenu de son attachement au Groupe, à ses équipes et ses métiers et de la perspective d'en faire un fer de lance de la transition énergétique au niveau international. Forte du soutien du Conseil d'administration et certaine de pouvoir fédérer les équipes, elle accepte avec confiance le défi qui se présente, fière de pouvoir mener la transformation du Groupe, sous la responsabilité de M. MESTRALLET.

Prenant acte de sa nomination aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration, Mme KOCHER déclare ne pas souhaiter les exercer et en démissionner immédiatement avec effet au 12 novembre 2014, de manière à pouvoir se consacrer entièrement à l'exercice de ses nouvelles fonctions opérationnelles.

Le Conseil d'administration prend acte de la décision de Mme KOCHER.

Le Secrétaire du Conseil d'administration,

Patrick van der BEKEN

GDF SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 412 824 089 euros

Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie

542 107 651 R.C.S. NANTERRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 12 novembre 2014

PROCES-VERBAL n° 785

(Exemplaire destiné à l'Administration)

Étaient présents :

M. Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général
Mme Isabelle KOCHER, Directeur Général Délégué
Mme Ann-Kristin ACHLEITNER, Administrateur
M. Edmond ALPHANDERY, Administrateur
M. Jean-Louis BEFFA, Administrateur
M. Alain BEULLIER, Administrateur
M. Bruno BEZARD, Administrateur
M. Aldo CARDOSO, Administrateur
M. Philippe LEPAGE, Administrateur
Mme Françoise MALRIEU, Administrateur
Mme Astrid MILSAN, Administrateur
Mme Anne-Marie MOURER, Administrateur
Mme Stéphane PALLEZ, Administrateur
Mme Caroline SIMON, Administrateur
Lord SIMON of HIGHBURY, Administrateur

Mme Virginie SCHWARZ, Commissaire du gouvernement

M. Mohamed BOUTARFA, représentant du Comité Central d'Entreprise

M. Alain CHAIGNEAU, Secrétaire Général

M. Patrick van der BEKEN, Secrétaire du Conseil d'administration
M. Pascal RAYER, Secrétariat du Conseil d'administration

La séance est ouverte à 13 h 15 sous la présidence de M. MESTRALLET.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°37576 en date du 25/11/2014

M. MESTRALLET présente les excuses de M. Albert FRERE, Vice-Président, et de M. Pierre MONGIN, Administrateur.

Il précise que MM. FRERE et MONGIN ont donné pouvoir.

Il présente également les excuses de M. Gérard LAMARCHE, Censeur

M. MESTRALLET informe le Conseil d'administration de la démission de M. Jean-François CIRELLI de son mandat d'administrateur de GDF SUEZ, ainsi que de tous les autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe GDF SUEZ ou de représentation du groupe GDF SUEZ, avec effet au 11 novembre 2014. Le Conseil en prend acte.

Le Conseil d'administration renouvelle ses remerciements à M. CIRELLI pour le rôle clé qu'il a joué depuis la fusion entre Gaz de France et Suez et pour sa contribution au développement du Groupe, notamment la mise en place de la nouvelle organisation de la branche Energie Europe, dans un contexte économique particulièrement difficile.

Le Secrétaire du Conseil d'administration,

Patrick van der BEKEN